

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN66

présenté par
Mme Adam, rapporteure

ARTICLE 13

A l'alinéa 7, après les mots : "employés par ", supprimer le mot : "un".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.